

(1)

( N° 239. )

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 27 JUIN 1865.

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1866 (1).

## RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. JAMAR.

MESSIEURS,

Le Budget des Finances, pour l'exercice de 1866, présenté dans la séance du 7 mars dernier, s'élevait à 12,817,900 francs.

Par une dépêche du 22 juin, adressée à M. le président de la section centrale, M. le Ministre des Finances signalait un changement à faire au Budget.

Dans le crédit de 177,400 francs, inscrit à l'article 24 (ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES. — *Matériel*), figure une somme de 15,000 francs pour *frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers*. Par suite de la cession de cet établissement à la Compagnie des docks, l'État n'aura plus à supporter les frais dont il s'agit.

Il y aura donc lieu de modifier comme il suit le projet de Budget :

L'article 24, chapitre III, doit être réduit de fr.	177,400	à	162,400
Le total du chapitre III,	id.	de	9,452,200 à 9,457,200
Et l'ensemble du Budget	{	ordinaire id.	de 12,641,700 à 12,626,700
		général id.	de 12,817,900 à 12,802,900

Comparé au Budget de 1865, qui s'élevait à 13,915,120 francs, le projet de Budget qui vous est soumis présente une réduction de 1,264,500 francs sur les charges extraordinaires et temporaires, une augmentation de 152,280 francs sur les charges ordinaires et permanentes.

---

(1) Budget, n° 121, pages 366-423.

(2) La section centrale, présidée par M. MOREAU, était composée de MM. JAMAR, WAROCQUÉ, DE WANDRE, ORBAN, JACQUEMYS et DE TERBEQ.

La réduction est amenée en grande partie par la suppression des crédits de 1,000,000 et de 75,000 francs portés au Budget de 1865, pour l'achat de matières premières et frais de fabrication des monnaies de nickel et de cuivre.

L'augmentation des charges ordinaires et permanentes est, pour une large part, la conséquence du développement des recettes. Ainsi, une somme de 72,000 francs est demandée aux articles 15 et 28 pour augmenter les remises des receveurs et les frais de perception.

Le Budget a été voté, presque sans observations, par toutes les sections. Une seule, la sixième, a exprimé le désir de voir la section centrale demander au Gouvernement une note détaillée, nominative, des honoraires des avocats et avoués du Département des Finances.

En réponse à la demande qui lui fut adressée à cet égard, M. le Ministre des Finances fit parvenir à la section centrale un exemplaire de l'arrêté royal du 5 février 1851 (annexe A). « Cet arrêté, pris principalement en vue de réaliser des économies reconnues possibles, a réglé le service de ces agents, qui sont rémunérés au moyen d'une somme annuelle fixe à titre d'abonnement.

Au sein de la section centrale, plusieurs questions furent soulevées. Les discussions qu'elles déterminèrent engagèrent la section centrale à demander au Gouvernement des renseignements que M. le Ministre des Finances s'empressa de transmettre, et qu'il nous paraît utile de résumer ici.

La première de ces questions avait pour objet les modifications apportées dans nos statistiques commerciales à la classification des diverses marchandises exportées, notamment les rails, tôles, fers, minerais et à celle des armes, renseignées aujourd'hui au poids et non plus à la valeur comme antérieurement.

« La suppression des droits d'entrée sur un grand nombre de marchandises, » dit M. le Ministre des Finances dans une dépêche du 22, « et l'abolition de tous droits de transit et de sortie (sauf pour les chiffons), ont fait disparaître le moyen le plus efficace de contrôler les écritures de statistique et consistant dans la vérification des quantités renseignées par la somme des droits perçus.

» Depuis lors, malgré tous les efforts de l'administration, le degré d'exactitude de nos tableaux du commerce alla sans cesse en s'affaiblissant. Diverses causes contribuaient d'ailleurs à amener ce résultat, et parmi elles, on doit mentionner surtout la multiplicité des subdivisions créées pour quelques articles du tarif. Ces subdivisions, peu connues des expéditeurs, faisaient le plus souvent défaut dans les déclarations remises à la douane, et, en cherchant à y suppléer, on donnait des indications de pure fantaisie, qui enlevaient à la statistique tout caractère sérieux.

» La défectuosité des feuilles de route présentées en douane par les administrations des chemins de fer était une autre source d'erreurs. La plupart de ces documents étaient ordinairement entachés de telles irrégularités que l'on n'en pouvait tirer aucun renseignement utile. Souvent les marchandises y étaient relevées sous de fausses dénominations; les subdivisions prescrites n'étaient presque jamais observées; enfin les quantités étaient indiquées sous des unités différentes de celles qui étaient exigées.

» D'un autre côté, par son indifférence, le commerce lui-même contribuait à aggraver une situation déjà si peu satisfaisante. Dans bien des cas, l'on s'abste-

nait de remettre aux agents de la douane les déclarations et documents destinés à la constatation des exportations effectuées, et l'administration publiait ainsi des chiffres inexacts comme étant l'expression de faits réellement accomplis.

» Pour mieux faire apprécier les conséquences de cette situation, on croit utile d'indiquer quelques chiffres. Ainsi l'on trouvera dans le tableau ci-joint (annexe B), dressé pour les années 1859 à 1863, une comparaison, pour l'industrie des armes et pour celle des fers, entre les quantités *déclarées* à la sortie de Belgique, en destination de la France et des Pays-Bas, et les quantités provenant de Belgique *constatées* à l'importation dans ces deux pays.

» Pour cette période de cinq ans, on constate que la différence relative aux armes est de 10 millions de francs, en ce qui concerne la France, et de 600,000 francs, quant aux Pays-Bas.

» On a importé en France 53 millions de kil. de minerai de fer de plus que la quantité déclarée à la sortie de Belgique.

» Pour la fonte, l'excédant est de 54 millions de kil.; — pour les rails, de 4 millions; — pour les tôles, de 13 millions; — pour les autres fers battus, de 27 millions; — pour la fonte ouvrée, de 2,800,000 kil.; — pour les ouvrages de fer, de 2 millions de kil., etc. — On comprend que, proportionnellement, des erreurs du même genre doivent exister pour les autres marchandises. C'est ce dont on a d'ailleurs en la preuve par le fait suivant : la Chambre de commerce de Verviers avait signalé à l'administration que le tableau du commerce renseignait à la sortie une quantité de fils de laine notablement inférieure à celle qui, d'après des données certaines, avait été réellement expédiée pour l'étranger. Les investigations auxquelles on s'est livré pour éclaircir ce fait, ont en effet établi que l'on avait négligé de remettre au dernier bureau de sortie les documents relatifs à la quantité formant la différence signalée, et l'on constata en même temps que des omissions du même genre avaient lieu très-fréquemment.

» De tels faits n'étant propres qu'à détruire toute confiance dans la statistique, l'administration s'efforça de trouver les moyens d'obtenir des résultats plus conformes à la réalité. On examina d'abord si elle était en mesure d'obliger le commerce à fournir à la douane tous les éléments d'une statistique complète, détaillée et suffisamment exacte; elle dut constater son impuissance. Pour obtenir des renseignements certains sur le transit, l'exportation et l'importation des marchandises libres, désignées sous les dénominations particulières usitées dans les tableaux de la statistique, il eût fallu nécessairement rendre applicables à ces articles les dispositions édictées par les lois de douane pour les mêmes mouvements des marchandises imposées. Or, c'est précisément en vue de soustraire le commerce aux entraves de ce régime de perception, qu'un si grand nombre de taxes ont été supprimées dans ces derniers temps, nonobstant la perte qui devait en résulter pour le trésor. Aujourd'hui, les marchandises libres tombent sous l'application de l'article 145 de la loi générale portant :

« Sauf la faculté de la visite qui n'est réservée qu'aux employés, il ne sera exigé  
 » aucun document quelconque pour l'importation, le déchargement, le chargement,  
 » le transport et l'exportation des marchandises non soumises à l'accise, et en  
 » même temps exemptées des droits d'entrée et de sortie par le tarif, pourvu que  
 » le transport de ces marchandises se fasse aux frontières de terre par les routes  
 » autorisées et après le lever et avant le coucher du soleil; qu'à bord des bâtiments

» qui entrent ou qui sortent par mer, il ne soit fait aucun déchargement ou chargement de ces marchandises qu'en présence des employés aux visites, ou du moins sans qu'ils en aient été avertis; et qu'enfin à leur importation ou exportation on en fasse au premier bureau d'entrée, ou au dernier bureau de sortie, une déclaration par écrit indiquant la quantité et l'origine ou la destination, sous peine d'une amende de 55 francs, à la charge du capitaine ou du conducteur, aux frais duquel, si cette déclaration était évidemment fautive, la quantité pourra être constatée. »

» Ainsi, aucun document n'est exigé avant l'arrivée de la marchandise au bureau d'entrée ou de sortie par terre, ou avant le chargement ou le déchargement par mer. Et pour éviter l'application de l'amende de 55 francs, il suffit que les intéressés fournissent une déclaration, dont l'inexactitude n'entraîne pour eux aucune pénalité. A la vérité, les employés ont le droit de faire décharger les navires, wagons, voitures, etc., afin de constater l'espèce, le nombre, le poids ou la mesure des objets. Mais l'usage de ce droit entraînerait des retards et des frais que l'intérêt d'une bonne statistique ne serait pas suffisant à justifier. Les employés doivent donc se borner à s'assurer, autant que possible, qu'il existe des déclarations pour tous les colis, et s'abstenir d'en vérifier le contenu.

» On s'est demandé également s'il ne serait pas possible de faire former la statistique des marchandises libres avec le concours du Département des Travaux publics. Mais, après examen, on a dû abandonner cette idée. L'administration du chemin de fer de l'État rédige, il est vrai, pour son propre service, une statistique des transports par groupes d'articles; mais la nomenclature dont elle fait usage diffère essentiellement de celle du Département des Finances, et ne comprend que 48 rubriques, ainsi que le montre le tableau imprimé joint à la présente note. (Annexe C.) Pour en arriver là, on a dû grouper nécessairement, sous une seule rubrique, un grand nombre de produits n'ayant entre eux qu'une affinité très-éloignée. Et malgré ce groupement porté aux dernières limites, les agents du chemin de fer ne parviennent pas à obtenir des expéditeurs des feuilles de route convenablement formulées.

» Il n'y avait donc là aucun élément propre à améliorer le service de la statistique commerciale.

» Il fallait cependant sortir de la situation déplorable qui était constatée depuis longtemps déjà. Après avoir étudié la question sous ses différentes faces, l'administration reconnut que, comme on l'a dit plus haut, le maintien des subdivisions requises jusqu'alors était le principal obstacle à l'exactitude des renseignements fournis; le seul remède applicable devait dès-lors consister à réduire le nombre de ces subdivisions, afin de faciliter aux particuliers la réduction des déclarations en douane.

» L'administration décida, en conséquence, que, pour le transit et pour l'exportation, les marchandises ne seraient plus décrites, dans les écritures de la douane et de la statistique, que sous leurs dénominations génériques, avec mention du poids brut et de la valeur.

» On renouvela en même temps, de la manière la plus pressante, la recommandation faite antérieurement aux employés de la douane, de veiller à ce que les nouvelles indications prescrites fussent désormais fournies exactement, aussi bien dans les déclarations que dans les feuilles de route des chemins de fer, en leur

enjoignant de suppléer au besoin aux lacunes qu'ils constateraient par la visite sommaire des colis.

» On fit également appel au bon vouloir des administrations de chemins de fer, qui promirent de concourir à l'exécution ponctuelle des nouvelles dispositions.

» Grâce à ces mesures, on peut espérer que les faits constatés seront moins éloignés de la vérité. On croit, dès-lors, qu'il y a lieu de poursuivre l'expérience commencée.

» On pense d'ailleurs qu'il n'y a pas à hésiter : ou bien il faut maintenir le système récemment adopté, et qui semble promettre des renseignements suffisamment exacts, se rapportant à de grandes divisions de marchandises ; — ou bien il faut retourner à l'ancien régime, celui sous l'empire duquel, depuis les réformes de nos tarifs, les tableaux du commerce étaient plus détaillés, mais ne contenaient plus que des renseignements peu exacts, de nature à tromper le commerce et l'administration, et, dès lors, infiniment plus nuisibles qu'utiles.

» En ce qui concerne la question posée spécialement à propos des armes, on fait remarquer que si la valeur n'en est plus indiquée dans les relevés mensuels, elle continuera, comme par le passé, à être renseignée dans le tableau annuel de notre mouvement commercial. »

La question si importante pour notre commerce de la monnaie divisionnaire d'argent ne pouvait manquer de préoccuper la section centrale.

La Suisse, l'Italie et la France nous ont précédés dans la réforme de cette partie de leur système monétaire.

La Suisse est entrée la première dans cette voie, en réduisant au titre de 800 millièmes sa monnaie d'argent, à partir du franc inclusivement, transformant ainsi cette monnaie en billon.

L'Italie et la France ont également abaissé le titre de leur monnaie d'argent, en ce qui concerne les pièces de cinquante et de vingt centimes. Le titre de ces pièces a été fixé à 835 millièmes.

Ces pièces commencent à prendre dans notre circulation une place importante et la monnaie suisse, notamment le franc, devient l'objet d'ennuis sérieux pour nos détaillants, partagés entre la crainte de mécontenter leurs clients en refusant cette monnaie et l'appréhension légitime de subir une perte assez considérable sur le change de ces pièces.

Les inconvénients de cette situation ont été signalés à la Chambre et au Gouvernement lors de la discussion du Budget du Ministère des Finances de 1865. L'honorable M. Frère indiqua comme le meilleur remède à cette situation, dont il ne méconnaissait pas les désavantages, une entente entre les pays qui font usage d'une monnaie similaire.

Il annonça à la Chambre qu'il avait fait des ouvertures à une puissance voisine pour arriver, par une convention internationale, à déterminer un système qui nous fût commun.

La section centrale, voulant s'éclairer sur la situation de cette importante question, a demandé au Gouvernement où en étaient les négociations engagées à ce sujet.

M. le Ministre des Finances a répondu à cette question par la note suivante :

« En novembre 1864, le Gouvernement belge fit pressentir l'opinion du cabinet des Tuileries sur l'utilité d'une convention monétaire qui réglerait la fabrication et la circulation des monnaies dans les pays contractants. Cette ouverture, si elle était accueillie, devait laisser au Gouvernement français l'initiative d'une communication à faire aux États voisins, notamment à l'Italie et à la Suisse.

» Le Gouvernement impérial adopta cette proposition avec sympathie, mais il fit connaître, en février 1865, que, d'après les réponses de l'Italie et de la Suisse, les négociations à ouvrir n'auraient pour but que de préparer les bases d'une convention diplomatique déterminant quelle serait, à l'avenir, pour chacun des États contractants, la quantité de monnaie fractionnaire de la pièce de 5 francs qu'ils pourraient fabriquer à un titre inférieur à  $\frac{900}{10000}$  de fin.

» Le Gouvernement belge adhéra à la proposition, tout en faisant remarquer qu'un arrangement aussi restreint serait loin de présenter tous les avantages en vue desquels il avait appelé l'attention du Gouvernement de l'Empereur sur l'utilité d'une convention monétaire ayant la portée qu'il lui avait d'abord assignée.

» Enfin, par une communication récente, le cabinet de Paris a proposé à ceux de Belgique, d'Italie et de Suisse, d'ouvrir dans cette capitale des conférences internationales dans lesquelles on procéderait à un travail préliminaire tendant à déterminer, en commun, les meilleures conditions de fabrication et de circulation des monnaies. Cette étude, ajoute le Gouvernement de l'Empereur, précéderait utilement l'œuvre diplomatique, et des commissaires spéciaux aborderaient la question sans programme déterminé et sans engagements réciproques.

» Le Gouvernement belge a adhéré à cette dernière proposition, et a désigné deux commissaires pour prendre part aux conférences dont il s'agit. »

Enfin, la section centrale a cru devoir recommander au Gouvernement l'étude des moyens propres à étendre l'usage du timbre adhésif à certaines pièces qui doivent être aujourd'hui timbrées extraordinairement, et notamment les affiches, plans, etc.

Le Département des Finances signale les difficultés et les dangers de ce système dans ces termes :

« Déjà, à l'occasion du Budget pour l'exercice 1860, la section centrale avait demandé si le système de timbre circulant pour les effets de commerce à l'étranger, ne pourrait être admis pour les effets de commerce tirés du pays. La réponse de l'Administration, insérée aux Documents parlementaires, n° 171, a fait voir le peu d'avantages que cette extension offrirait au public et les fraudes auxquelles le trésor serait exposé.

» Les mêmes raisons existent encore avec plus de force pour les pièces auxquelles se rattache la question posée par la section centrale. L'administration n'a, jusqu'à ce jour, reçu aucune plainte sur les embarras que l'application du timbre extraordinaire causerait aux imprimeurs d'affiches ou aux signataires d'actes sous seing-privé, parmi lesquels se rangent les plans.

» Quant aux affiches, les fabricants de papier requièrent généralement la formalité pour le compte de leurs clients qui n'habitent pas un chef-lieu de province. La création d'un timbre adhésif ne les dispenserait pas de se présenter au bureau pour y acquitter l'impôt, en achetant un nombre de timbres égal à celui dont ils deman-

dent aujourd'hui l'application immédiate : elle leur occasionnerait plutôt un surcroît de travail qui leur ferait sans doute préférer la formalité du timbrage.

» Pour les actes sous seing-privé, sujets au timbre dont la dimension comporte les prix de 45 c<sup>s</sup>., 90 c<sup>s</sup>., fr. 1-20 et 1-60, tout particulier à qui les papiers débités par l'administration peuvent convenir, s'en approvisionne aussi facilement qu'il le ferait d'un timbre mobile qui serait introduit cumulativement avec les papiers actuels.

» Au surplus, il est à remarquer que le timbre adhésif n'est pas, comme le timbre-poste, forcément soumis à la surveillance des agents de l'administration, et qu'ainsi il peut donner lieu à beaucoup d'abus.

» Pour les effets de commerce créés en pays étrangers, l'administration trouve actuellement une garantie toute particulière dans l'éventualité du protêt ainsi que dans les difficultés de négociation que l'absence d'un timbre régulier entraîne.

» Et néanmoins, cinq années après la mise en vigueur de la loi du 14 août 1857, portant création du timbre adhésif pour les effets de commerce créés en pays étranger, l'administration a déjà dû prendre des mesures pour empêcher un genre de fraude dont ces timbres étaient l'objet : les écritures apposées sur les timbres adhésifs pour en déterminer l'annulation étaient facilement enlevées, et il a fallu créer un papier empêchant l'action des acides auxquels on avait recours pour rendre les timbres susceptibles d'un nouvel emploi. »

L'examen des articles du Budget n'a donné lieu à aucune observation, et votre section centrale, à l'unanimité de ses membres, vous propose l'adoption du Budget du Ministère des Finances pour 1866, fixé à 12,802,900 francs.

*Le Rapporteur,*

A. JAMAR.

*Le Président,*

A. MOREAU.



(8)

## ANNEXES.

## ANNEXE A.

## INSTITUTION D'AVOCATS DU DÉPARTEMENT DES FINANCES.

Laeken, le 5 février 1851.

LÉOPOLD, *Roi des Belges,*

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT :

Vu l'arrêté royal du 25 août 1817, instituant des avocats spéciaux chargés de la défense des intérêts de plusieurs administrations du Département des recettes ;

Vu les arrêtés organiques des différentes administrations ressortissant au Ministère des Finances, notamment ceux du 24 avril 1849 ;

Voulant régulariser la poursuite des affaires contentieuses et y introduire toute l'économie compatible avec les besoins du service ;

Sur la proposition de notre Ministre des Finances,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1<sup>er</sup>. — La défense des intérêts des différentes administrations ressortissant au Département des Finances, devant les cours et tribunaux, est confiée à des avocats spéciaux qui prendront le titre d'avocats du Département des Finances, et seront désignés par le Ministre, savoir : trois pour la province de Brabant et un pour chacune des autres.

ART. 2. — Les avocats du Département des Finances choisissent, au chef-lieu de chaque arrondissement judiciaire, autre que celui de leur résidence, un délégué pour les suppléer au besoin.

Ces délégués sont soumis à l'agrément du Ministre.

ART. 3. — Le Ministre agréé également des avoués au chef-lieu de la province, et à Bruxelles, s'il y a lieu, un avocat de la Cour de cassation chargé de représenter le Département.

ART. 4. — Les avocats du Département des Finances, leurs délégués et les avoués sont rétribués par abonnement fixe.

Au moyen de cet abonnement, les délégués, les avoués et l'avocat en cassation prêtent leur ministère gratuit dans toutes les affaires où l'administration est condamnée définitivement aux dépens.

Les déboursés faits par eux, pour actes de procédures, sont seuls remboursés sur états.

ART. 5. — Lorsqu'un avocat est chargé, en vertu d'une disposition spéciale, de devoirs hors de la province, il reçoit une indemnité de déplacement égale à celle fixée pour les directeurs dans les provinces.

ART. 6. — L'allocation annuelle pour l'abonnement dont parle l'article 4 est fixée, comme *maximum*, à 55,500 francs.

Toutefois, en attendant la réduction des avocats dans les limites fixées par l'article 1<sup>er</sup>, cette allocation sera portée à 63,000 francs.

ART. 7. — La répartition des sommes allouées par l'article 6 sera faite par le Ministre.

ART. 8. — Un règlement déterminera l'intervention des avocats et des délégués dans les affaires contentieuses.

ART. 9. — La rétribution accordée aux avocats, à leurs délégués et aux avoués, ne sera pas considérée comme constituant un traitement ou des émoluments à charge du Trésor dans le sens de la loi générale sur les pensions du 21 juillet 1844.

Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,*

FRÈRE-ORBAN.

---

**ANNEXE B.**  
**TABLEAU COMPARATIF**

*des quantités de certaines marchandises déclarées à l'exportation de Belgique,  
et des quantités constatées à l'importation dans les pays de destination.*



MARCHANDISES.		EXPORTATIONS DE BELGIQUE				
		POUR LA FRANCE.		POUR LES PAYS-BAS.		
		Poids.	Valeur.	Poids.	Valeur.	
	Années.	kil.	francs.	kil.	francs.	
ARMES PORTATIVES . . . . .	1859.	"	3,792,000	"	843,000	
	1860.	"	4,717,000	"	1,034,000	
	1861.	"	8,370,000	"	952,000	
	1862.	"	8,080,000	"	965,000	
	1863.	"	0,245,000	"	1,022,000	
				51,202,000	"	4,816,000
	Minerai . . . . .	1859.	95,056,000	"	"	"
		1860.	152,405,000	"	"	"
		1861.	145,415,000	"	"	"
		1862.	183,733,000	"	"	"
1863.		179,973,000	"	"	"	
		734,558,000	"	"	"	
Fontes brutes et vieux fer . . . . .	1859.	15,053,000	1,240,000	2,238,000	213,000	
	1860.	11,025,000	937,000	1,911,000	162,000	
	1861.	21,703,000	1,845,000	2,250,000	191,000	
	1862.	26,577,000	2,155,000	1,325,000	107,000	
	1863.	20,531,000	1,663,000	471,000	58,000	
		92,989,000	7,858,000	8,195,000	711,000	
Clous . . . . .	1859.	131,000	"	3,740,000	"	
	1860.	186,000	"	4,064,000	"	
	1861.	85,000	"	4,414,000	"	
	1862.	50,000	"	4,414,000	"	
	1863.	61,000	"	4,552,000	"	
		515,000	"	21,184,000	"	
Fil de fer . . . . .	1859.	188,000	"	56,000	"	
	1860.	13,000	"	206,000	"	
	1861.	46,000	"	120,000	"	
	1862.	703,000	"	128,000	"	
	1863.	376,000	"	178,000	"	
		1,418,000	"	688,000	"	
battu, étiré ou laminé. Rails . . . . .	1859.	2,910,000	524,000	4,187,000	754,000	
	1860.	2,826,000	432,000	2,978,000	477,000	
	1861.	358,000	89,000	9,681,000	1,549,000	
	1862.	19,610,000	2,942,000	2,691,000	404,000	
	1863.	3,373,000	506,000	6,185,000	928,000	
		29,277,000	4,515,000	23,722,000	4,112,000	
Tôles . . . . .	1859.	1,380,000	587,000	486,000	156,000	
	1860.	2,374,000	614,000	588,000	147,000	
	1861.	3,277,000	1,519,000	1,065,000	266,000	
	1862.	4,091,000	982,000	720,000	175,000	
	1863.	7,062,000	1,695,000	1,580,000	579,000	
		20,584,000	5,027,000	4,439,000	1,101,000	
Autres . . . . .	1859.	5,574,000	1,170,000	3,140,000	639,000	
	1860.	5,904,000	1,063,000	3,079,000	914,000	
	1861.	10,743,000	1,954,000	5,776,000	1,040,000	
	1862.	11,599,000	1,972,000	4,028,000	685,000	
	1863.	10,160,000	3,257,000	11,627,000	1,977,000	
		52,980,000	9,590,000	29,650,000	5,275,000	

FER.

(COMMERCE SPÉCIAL).		IMPORTATIONS DE BELGIQUE (COMMERCE GÉNÉRAL).				OBSERVATIONS.
TOTAUX.		EN FRANCE.		DANS LES PAYS-BAS.		
Poids.	Valeur.	Poids.	Valeur.	Poids.	Valeur.	
kil.	francs.	kil.	francs.	kil.	francs.	
"	10,000,000	"	1,069,000	"	852,000	
"	12,103,000	"	2,785,000	"	1,272,000	
"	18,256,000	"	11,311,000	"	1,274,000	
"	23,456,000	"	12,250,000	"	1,021,000	
"	19,292,000	"	15,548,000	"	997,000	
"	85,197,000	"	41,852,000	"	5,416,000	
121,355,000	"	90,685,000	"	"	"	
152,113,000	"	132,619,000	"	"	"	
156,128,000	"	157,125,000	"	"	"	
200,437,000	"	185,812,000	"	"	"	
202,880,000	"	205,547,000	"	"	"	
852,020,000	"	767,788,000	"	"	"	
56,711,000	5,488,000	15,256,000	"	"	465,000	
22,086,000	1,877,000	16,526,000	"	"	155,000	
20,937,000	2,545,000	28,255,000	"	"	177,000	
54,005,000	2,754,000	38,692,000	"	"	15,000	
22,915,000	1,856,000	29,244,000	"	"	142,000	
145,650,000	12,520,000	127,771,000	"	"	950,000	
11,470,000	"	(1)	"	4,556,000	"	
15,651,000	"	(1)	"	4,064,000	"	
11,416,000	"	(2) 55,951	"	4,166,000	"	
11,840,000	"	(2) 405,956	"	5,901,000	"	
12,004,000	"	(2) 155,557	"	5,970,000	"	
61,021,000	"	"	"	20,437,000	"	
458,000	"	(1)	"	42,000	"	
811,000	"	(1)	"	255,000	"	
705,000	"	151,559	"	65,000	"	
1,544,000	"	1,586,878	"	56,000	"	
672,000	"	647,211	"	257,000	"	
5,968,000	"	"	"	655,000	"	
55,721,000	6,450,000	2,597,000	"			
40,251,000	6,440,000	5,042,000	"			
55,551,000	5,555,000	177,000	"			
46,885,000	7,055,000	20,420,000	"			
47,524,000	7,090,000	7,557,000	"			
205,512,000	52,555,000	55,575,000	"			
2,198,000	615,000	1,676,000	"	(1859) . . .	1,790,000	
4,712,000	1,179,000	4,845,000	"	(1860) . . .	2,257,000	
8,696,000	2,174,000	7,566,000	"	(1861) . . .	4,556,000	
8,212,000	1,971,000	8,228,000	"	(1862) . . .	2,459,000	
10,961,000	2,651,000	11,185,000	"	(1865) . . .	4,598,000	
54,784,000	8,570,000	55,298,000	"			
10,622,000	2,251,000	7,029,000	"			
17,078,000	3,074,000	5,895,000	"			
22,241,000	4,005,000	15,275,000	"			
25,242,000	5,051,000	25,698,000	"			
58,851,000	6,605,000	28,161,000	"			
112,054,000	19,864,000	80,056,000	"	"	15,420,000	

(1) Les clous, qui sont rangés par le tarif français parmi les ouvrages de fer, ne sont, pas plus que les fils de fer, renseignés séparément dans la statistique de 1859 et de 1860.

(2) Comprenant, outre les clous, les vis à bois, les boulons et les écrous.

MARCHANDISES.		EXPORTATIONS DE BELGIQUE				
		POUR LA FRANCE.		POUR LES PAYS-BAS.		
		Poids.	Valeur.	Poids.	Valeur.	
	Années.	kil.	francs.	kil.	francs.	
FER (suite).	TOTALS des trois derniers articles ci-contre. ( <i>Rails, tôles et autres</i> ) . . . . .	1859.	9,864,000	2,081,000	7,815,000	1,549,000
		1860.	11,504,000	2,159,000	8,045,000	1,558,000
		1861.	16,578,000	5,342,000	16,522,000	2,855,000
		1862.	35,300,000	5,806,000	7,459,000	1,262,000
		1863.	29,595,000	5,458,000	19,592,000	3,284,000
			102,641,000	18,056,000	59,811,000	10,488,000
	Fonte ouvrée . . . . .	1859.	509,000	62,000	231,000	40,000
		1860.	287,000	57,000	250,000	50,000
		1861.	172,000	34,000	257,000	51,000
		1862.	264,000	55,000	190,000	58,000
		1863.	225,000	45,000	344,000	69,000
			1,257,000	251,000	1,272,000	254,000
	Ouvrages de fer . . . . .	1859.	195,000	96,000	278,000	159,000
		1860.	200,000	100,000	419,000	209,000
		1861.	69,000	35,000	442,000	221,000
1862.		543,000	172,000	650,000	318,000	
1863.		117,000	58,000	580,000	290,000	
		922,000	461,000	2,355,000	1,177,000	
	TOTALS des deux derniers articles ci-dessus. ( <i>Fonte ouvrée et ouvrages de fer</i> ) . . . . .	2,170,000	712,000	3,627,000	1,431,000	

(COMMERCE SPÉCIAL).		IMPORTATIONS DE BELGIQUE (COMMERCE GÉNÉRAL)				OBSERVATIONS.
TOTAUX.		EN FRANCE.		DANS LES PAYS-BAS.		
Poids.	Valeur.	Poids.	Valeur.	Poids.	Valeur.	
kil.	francs.	kil.	francs.	kil.	francs.	
48,541,000	9,276,000	11,102,000	"	"	1,790,000	
62,046,000	10,693,000	13,780,000	"	"	2,237,000	
64,268,000	11,510,000	22,816,000	"	"	4,536,000	
78,359,000	12,955,000	52,340,000	"	"	2,459,000	
97,136,000	16,335,000	46,683,000	"	"	4,598,000	
350,330,000	60,769,000	146,727,000	"	"	15,420,000	
3,710,000	742,000	775,000	"	"	236,000	
3,411,000	682,000	276,000	"	"	210,000	
3,649,000	730,000	967,000	"	"	241,000	
3,134,000	627,000	866,000	"	"	316,000	
1,702,000	340,000	1,183,000	"	"	( <sup>1</sup> ) 1,039,000	( <sup>1</sup> ) Tous les fers battus, étirés, etc., autres que les clous et les fils de fer, sont renseignés cumulativement dans la statistique hollandaise.
13,606,000	3,121,000	4,067,000	"	"	"	
2,672,000	1,536,000	749,000	"	"	221,000	
1,991,000	995,000	213,000	"	"	105,000	
1,054,000	527,000	233,000	"	"	205,000	
2,540,000	1,270,000	957,000	"	"	331,000	
1,575,000	787,000	890,000	"	"	( <sup>2</sup> )	( <sup>2</sup> ) Dans la statistique de 1863, les ouvrages de fer et de fonte sont réunis.
9,832,000	3,915,000	3,042,000	"	"	"	
25,438,000	7,056,000	7,109,000	"	"	3,102,000	

(16)

## ANNEXE C.

## STATISTIQUE DES TRANSPORTS PAR NATURE. — ASSIMILATIONS.

1. ARDOISES. Ardoises.
2. BIÈRES. Bières. — Levûres.  
Levûres.
3. BOIS DE CONSTRUCTION. Baraques démontées. — Billes en bois. — Bois de balais. — Bois à brûler. — Bois de construction. — Bois de charpente. — Bois de charronnage non façonné. — Bois de houillères. — Chevrons. — Clappes. — Douves. — Échalas en bottes. — Enchappes. — Fagots. — Lattes en bottes. — Madriers. — Mâts en perches. — Merrains. — Planches. — Perches et mâts.
4. BOIS OUVRÉS. Acajou en billes. — Alizari. — Arbres et arbustes vivants. — Bois de charronnage façonné. — Bois d'ébénisterie. — Bois en feuilles pour placage. — Bois exotiques en billes ou bûches. — Bois de fusils. — Bois de menuiserie façonné. — Bois de teinture moulu. — Bois de teinture en bûches. — Boissellerie. — Bois de broches et manches. — Bois de fustet. — Bois jaune en bûches. — Bondes. — Cercles en bois. — Chaises. — Charronnage. — Coins en bois. — Frises en chêne et en sapin pour parquets. — Fustets (bois de teinture). — Garance. — Garancine. — Jantes en bois. — Jones. — Liège brut. — Manches et bois de brosse. — Meubles. — Moyeux. — Osier en bottes. — Rais de roues en bois. — Roseaux. — Rotins. Sabots pour chaussures. — Sparte brut (jones). — Sumac. — Tuyaux en bois.
5. BOUTEILLES. Bouteilles vides. — Dames-jeannes.  
Dames-jeannes.
6. CÉRÉALES. Ail sec. — Arachides (graine). — Avoine. — Blé. — Cameline (graine de). — Céréales. — Chanvre (graine de). — Colza (graine de). — Coriandre (graine). — Dari (graine). — Déchets de riz. — Drèches. — Épeautre. — Escourgeon. — Fatnes (graines). — Farines en général. — Féculs indigènes. — Fèves. — Fèves et féveroles. — Froment. — Glands. — Graines oléagineuses. — Graines fourragères. — Graines potagères. — Grains. — Gruau. — Haricots secs. — Issues de grains (déchet). — Légumes secs non dénommés. — Lentilles. — Lin (graine de). — Luzerne (graine de). — Maïs. — Malt. — Millet (graine de). — Minette (graine de). — Navette (graine de). — Oëillette (graine d'). — Oignons secs. — Orge. — Pamelle. — Pois secs. — Rabette (graine de). — Riz. — Sainfoin (graine de). — Sarrasin (blé noir). — Seigle. — Semences fourragères non dénommées. — Sésame (graine). — Son. — Sorgho (graine). — Trèfle (graine de). — Vesces.

7. CHAUX. Chaux en barils ou bâchée. — Chaux en vrac. — Ciments. —  
Plâtre, ciment. Plâtre.
8. CLOUS. Bandages de roues. — Chatnes en fer. — Clots. — Feuillards. —  
Fils de fer, tôles. Fils de fer. — Pointes. — Tôles.
9. COKE. Braises. — Charbon de bois. — Coke. — Escarbilles.  
Charbons de bois.
10. COLIS VIDES EN RETOUR. Caisses, Colis, Fûts, Paniers, Sacs et Tonneaux vides en retour.
11. COTON EN BALLES. Coton brut.
12. CUIRS ET PEAUX. Baleines (fanons) brutes. — Cornes non ouvrées. — Crin brut. —  
Cornes. Crin végétal brut. — Cuirs en balles. — Cuirs secs en poils. —  
Cuirs verts. — Déchets de cornes. — Dents d'éléphant. — Ergots  
en sacs ou en fûts. — Fanons de baleine. — Onglons. — Peaux  
vertes. — Peaux sèches en poils. — Poils de bœufs, de vaches ou  
de veaux. — Poils de chèvres. — Rognares de cuir. — Rognares  
de corne. — Sang en fûts. — Sabots de bétail. — Soies de porcs.
13. DENRÉES COLONIALES. Aliments. — Amandes. — Amidon. — Anchois. — Arrowroot et  
Houblon, épicerie, co- autres fécules exotiques. — Beurre. — Bois de réglisse. — Biscuits  
mestibles, fruits, lé- de mer. — Cacao. — Café. — Cannelle. — Capres. — Caramel. —  
gumes frais, café, œufs, Cédrats (fruits). — Charcuterie. — Châtaignes. — Chicorée en  
beurre, poisson. cossottes ou en poudre. — Chinois. — Chocolat. — Choucroute. —  
Choux verts. — Citrons. — Cocos (noix, cordes, beurre de). — Co-  
mestibles. — Confiserie. — Confitures. — Conserves. — Coques de  
cacao. — Corinthes. — Crème de tartre. — Cubèbe (poivre). —  
Dattes. — Denrées coloniales non dénommées. — Dextrine (fécule).  
— Dragées. — Eau de Cologne. — Eau de fleur d'oranger. — Épi-  
ceries non dénommées. — Farine de lin. — Farine de montarde. —  
Farineux alimentaires non dénommés. — Fécules exotiques non  
dénommées. — Figs. — Fromages frais. — Fromages secs. —  
Fruits confits. — Fruits verts non dénommés. — Fruits secs. —  
Gibier. — Girofle. — Griffes de girofles. — Harengs saurs. — Ha-  
rengs salés. — Houblon. — Hultres. — Jambons. — Langues de  
bœuf fumées. — Lard. — Légumes frais. — Légumes en conserve.  
— Macaroni. — Marrons (fruits secs). — Miel blanc. — Miel roux.  
— Morue sèche ou salée. — Moules. — Montarde. — Montarde  
(graine). — Muscades. — Noix et noisettes. — Noix de Galles. —  
Oignons de fleurs. — OEufs. — Olives. — Oranges. — Orangettes.  
— Orge perlée. — Pain d'épices. — Pâtes alimentaires et potagères.  
— Pâtisserie. — Pelures de cacao. — Piment. — Poiré. — Paires  
franches ou sèches. — Poivre. — Pois verts. — Poissons frais. —  
Poissons salés non dénommés. — Pommes de pins. — Pommes  
franches ou sèches. — Prunes sèches. — Racines de chicorée en  
cossottes. — Raisiné. — Raisins de Corinthe. — Raisins secs. —  
Saindoux (graisse). — Sardines. — Sel raffiné. — Semoule. —  
Stockfisch. — Sucrieries. — Tapioca. — Thé. — Vanille. — Vermi-  
celle et autres pâtes alimentaires. — Vermout. — Viande fraîche.  
— Viande fumée ou salée. — Volaille.
14. DÉCHETS ET CHIFFONS. Bourres de laine et de coton. — Chiffons. — Chiffons de laine  
pour engrais. — Cordages vieux. — Déchets de coton. — Déchets

de soie. — Déchets d'étoupes et de lin. — Déchets de laine. — Déchets de papier et de carton. — Drilles. — Filasse. — Pâte de bois et de paille. — Phormium. — Vieux cordages.

15. **ÉCORCES À TAN.** Écorces à tan entières ou moulues. — Tan.
16. **ENGRAIS FINS.** Engrais non dénommés. — Guano. — Tourteaux.  
Guano, tourteaux.
17. **FUMIERS COMMUNS.** Abats en fûts. — Boyaux en fûts. — Boues. — Fumier. — Marne.  
Marne. — Noir de fumée pour engrais. — Noir pour engrais. — Noir d'os.  
— Poudre. — Résidus de boucherie. — Suie.
18. **FERS EN BARRES.** Charpentes en fer. — Ferrés en barres battus, laminés ou étirés.  
Poutrelles, tuyaux en fonte. — Fers ébauchés pour charrues, socs, etc. — Longérons en fer. —  
Poutres et poutrelles en fer. — Tuyaux en fonte.
19. **FERS OUVRÉS.** Acier ouvré. — Acier brut. — Acier en barres, en bottes ou en  
Acier. caisses — Agrès de marine. — Ancres de marine. — Bacs en tôles.  
— Bascules. — Bêches. — Boltes de roues. — Bombes. — Câbles  
en fer. — Canons de fusils bruts. — Châssis ferrés. — Chaudron-  
nerie en fer. — Cornues en fer. — Cornues en fonte ouvrée. — Cré-  
mones. — Creusets. — Enclumes. — Essieux montés. — Essieux  
non montés. — Étaux. — Fer pour ornements. — Fer ouvré. —  
Fer battu (objets en). — Ferronnerie. — Fontes moulées. — Fonte  
pour ornements. — Fourneaux économiques. — Formes à sucre. —  
Lames de scies. — Leviers en fer. — Limes. — Lits en fer. — Mar-  
mites ou poteries en fonte ouvrée. — Ornements en fer. — Outils.  
— Pentures en fer. — Pièces de ponts en fer. — Poèlerie. — Poids  
à peser. — Poterie en fonte ouvrée. — Plaques de garde. — Pro-  
jectiles en fer. — Ressorts de voiture. — Roues de wagons mon-  
tées. — Roues de wagons non montées. — Scies. — Serrurerie. —  
Socs de charrues. — Tuyaux en tôles. — Vis à bois.
20. **FILS DE LIN ET AUTRES.** Câbles en chanvre. — Cordages neufs. — Cordonnets en coton  
Cordes. et autres. — Coton filé (twist). — Ficelles. — Fils de laine, de soie,  
de lin et de chanvre. — Fils de lin et de chanvre simple éceru. — Fil  
de coton (twist). — Twist.
21. **FORGE BRUTE.** Fers bruts (fonte de moulage). — Fers en gueuses. — Ferrailles  
Mitraille de fer et de fonte. (mitraille). — Fontes brutes. — Limaille de fer ou de fonte. —  
Mitraille de fer ou de fonte.
22. **FOURRAGES SECS OU VERTS.** Foin comprimé. — Fourrages secs comprimés. — Paille de maïs  
pressée. — Paille en bottes.
23. **HOUILLE.** Anthracite. — Boulets de houille. — Briquettes de charbon. —  
Briquettes de charbon, Charbon de terre. — Houille. — Lignite (charbon de terre). —  
tourbe. Tourbe. — Tourbe carbonisée.
24. **HUILE EN GÉNÉRAL.** Aspic (huile d'). — Axonge (graisse). — Bougies. — Cambouis  
GRAISSES. (graisse). — Camphine (huile de térébenthine). — Chandelles. —  
Dégras. — Graisses. — Graisses pour voitures. — Huiles diverses.  
Huiles essentielles. — Huile de Gallipoli. — Huile d'olive. — Huile  
de graine. — Huile de pétrole. — Huile de poisson. — Huile de

- schiste ou huile de houille. — Huile de suif. — Huiles concrètes, telles que huile de palme et de coco. — Oléine. — Stéarine. — Suif. — Térébenthine.
25. LAINE EN BALLES. Bourres de soie. — Laine brute ou en suint. — Laine artificielle — Laine peignée ou cardée.
26. LIN. Chanvre brut ou filé. — Étoupes. — Jute (chanvre). — Lin en Chanvre, étoupes. balles.
27. MACHINES. Camions, charrettes démontées. — Compteurs à gaz. — Générateurs. — Instruments aratoires. — Locomotives montées. — Machines et mécaniques. — Mécaniques. — Métiers à tisser en bois ou fer. — Pièces de machines et d'artillerie démontées. — Plates-formes tournantes. — Presses lithographiques. — Voitures démontées. — Voitures roulant sur leurs essieux.
28. MÉTAUX BRUTS autres que le fer. Antimoine cru. — Antimoine régule. — Boghead. — Bronze en lingots. — Cobalt en poudre. — Cobalt (métal). — Cuivre en plaques ou en saumons. — Déchêts de métaux communs non dénommés. — Émeri. — Étain non ouvré. — Laiton en saumons. — Limailles autres que de fer ou de fonte. — Métaux bruts non dénommés, à l'exception des métaux précieux. — Mitraille autre que de fer ou de fonte. — Nickel (métal). — Plomb en tables. — Plomb en saumons. — Résidus de métaux. — Rognures de cuivre. — Safre (résidu de cobalt). — Tale brut. — Zinc en feuilles. — Zinc laminé. — Zinc en saumons et en plaques.
29. MÉTAUX OUVRÉS autres que le fer. Balayures de raffineries (voir Cendres d'orfèvre). — Bismuth (métal). — Chaudronnerie en cuivre. — Chaudronnerie non dénommée. — Cloches d'église. — Cuivre en feuilles. — Cuivre de doublage. — Cylindres en cuivre. — Étain ouvré ou en feuilles. — Fer-blanc en caisses. — Fer-blanc ouvré. — Fil de laiton. — Fil de cuivre. — Laiton en feuilles. — Métaux ouvrés non dénommés, à l'exception des métaux précieux. — Plomb de chasse. — Plomb ouvré. — Plomb en tuyaux. — Poterie d'étain. — Tubes en laiton. — Tuyaux en cuivre.
30. MINÉRAIS. Pyrites. Alquifoux. — Baryte. — Blende (minerai de zinc). — Cadmie (oxyde de zinc). — Calamine. — Carbonate de baryte. — Cobalt (minerai). — Crasse de plomb et de zinc. — Manganèse. — Minerais. — Pyrites. — Spath en pierres (sulfate de baryte). — Sulfate de baryte.
31. OBJETS MANUFACTURÉS. Aiguilles à coudre et à tricoter. — Albâtre brut. — Albâtre ouvré. — Amadou. — Ambre. — Amorce pour armes à percussion. — Appareils à gaz. — Ardoises en cadres. — Armes. — Articles dits d'industrie parisienne non dénommés. — Artifices. — Balais de bouleau, cameline et de Bordeaux. — Balais de crin. — Bimbeloterie et ouvrages de Nuremberg. — Bobines diverses. — Bouchons. — Boucles en fer. — Bourres de fusils. — Boutons. — Broches. — Bronze d'art. — Brosserie. — Cadres emballés. — Caisses (coffres-forts). — Caoutchouc. — Capsules. — Caractères d'imprimerie. — Cardes. — Cartes à jouer. — Carton lisse en feuilles. — Carton-

pâte en feuilles. — Cartonnages. — Chapellerie. — Chardons cardiers pour les draps. — Chaussures. — Chiques (billes en grès). — Cigares. — Cire blanche et à cacheter. — Cochenille. — Coffres-forts. — Colis vides autres que ceux en retour. — Coquillages. — Corail. — Cornes ouvrées. — Coutellerie. — Crayons. — Crics. — Crin tordu ou filé. — Crin végétal ouvré. — Cuillers en fer. — Cuirs ouvrés ou apprêtés. — Cuirs vernis, maroquinés ou teints. — Daguerrotypes. — Duvet pressé. — Écaille brute ou ouvrée. — Effets à usage. — Élastiques (ressorts pour meubles). — Émail. — Épingles. — Éponges. — Équipements militaires. — Estampes encadrées. — Estampes en feuilles. — Faux et faucilles. — Feutre. — Fleurs artificielles. — Formes de cordonnier. — Fournitures de bureau. — Fourrures. — Friperies. — Frisons de soie. — Ganterie. — Gutta-percha. — Hards. — Horlogerie. — Houes (ustensiles d'agriculture). — Imprimés. — Instruments de musique, d'optique et de précision. — Ivoire brut. — Ivoire ouvré. — Jouets. — Lampes. — Librairie. — Liège ouvré. — Lisières de drap. — Literie. — Lustres. — Manches de fouets (dits Perpignan). — Marchandises et outils de fer d'Allemagne. — Maroquins. — Mèches de mineur. — Mercerie. — Moules pour fondeurs et mouleurs. — Moules pour raffineurs. — Nacre. — Nattes. — Objets d'art et de collection. — Objets manufacturés non dénommés. — Orgues et pianos. — Os ouvrés. — Paillassons. — Paille fine et tressée. — Papeterie. — Papier à écrire ou à imprimer. — Papier d'emballage et à sucre. — Papiers peints. — Parchemin. — Parfumerie. — Passementerie. — Peausserie. — Peaux ouvrées. — Peignes. — Pelleterie. — Pelles en bois et en fer. — Pendules. — Pianos et orgues. — Pièces d'artifice. — Pierres fines. — Pipes en terre cuite. — Planches d'impression. — Plantes vivantes. — Plumes en balles. — Plumes en fer. — Plumes d'oie. — Quincaillerie. — Rouleaux d'impression. — Ruches à miel. — Savons de toilette. — Savons de Marseille. — Savons mous. — Sellerie. — Sièges de jardins. — Sommiers élastiques. — Soufflets. — Sparterie. — Statues. — Tabac. — Tableaux. — Tabletterie. — Taillanderie. — Tamarin. — Tamis. — Toiles cirées. — Toiles goudronnées. — Torches. — Touches (crayons pour ardoises). — Treillages. — Tresses de paille. — Ustensiles de ménage. — Ustensiles divers non dénommés. — Vannerie. — Vêtements confectionnés. — Vétiver. — Vieilles chaussures. — Vieux sacs.

32. Os. Os bruts. — Os concassés. — Noir animal ou d'os.
33. Pavés. Pavés.
34. PIERRES BRUTES. Cailloux. — Carreaux en terre cuite, en ciment ou en pierre. — Castine, pierres de taille, Castine en pierres. — Castine moulue. — Dalles en pierres. — Gravier. — Gypse. — Marbres en bloc. — Marbres en tranches scellées. — Meules et meulières. — Moellons. — Plâtre en pierre. — Pierres à chaux. — Pierre à plâtre. — Pierres de taille. — Pierres taillées ou ouvrées. — Pierres brutes ou bouchardées. — Poudingue (pierres brutes). — Quariz.
35. PIERRES, MARBRES ET DALLES POLIES. Carreaux en faïence. — Carreaux en marbre. — Marbres ouvrés et polis. — Marbres en tranches non scellées. — Pierres à aiguiser. — Carreaux en faïence. — Pierres lithographiques. — Pierre ponce. — Pierres à faux et à fusils taillées.

36. POMMES DE TERRE. Betteraves. — Carottes. — Chicorée en racines fraîches ou séchées.  
 Betteraves, chicorée en — Navets. — Pommes de terre. — Pulpes de betteraves. — Racines  
 racines, carottes. de chicorée fraîches ou séchées.
37. PRODUITS CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES. Absinthe. — Acide acétique. — Acide citrique. — Acides chlor-  
 Acides en général. hydrique, muriatique, sulfurique et acides minéraux en général. —  
 Acide oléique. — Acide stéarique. — Acide tartrique. — Agaric. —  
 Aimant. — Albumine. — Alkali volatil (ammoniacque liquide). —  
 Allumettes chimiques en caisses. — Aloès. — Ammoniac liquide. —  
 Anis. — Arsenic. — Azur. — Bois de genièvre. — Baumes. — Ben-  
 join (fleur). — Blanc de baleine. — Bleu de Prusse. — Bleu d'ou-  
 tremer. — Bois de fusin. — Borax brut. — Borax raffiné. —  
 Bruyères. — Cachou brut. — Camphre. — Cantharides. — Carbo-  
 nate d'ammoniacque. — Carmin d'indigo. — Cendres d'orsèvre. —  
 Chiendent. — Chlorates. — Chlorures de chaux en fûts. — Chro-  
 mates. — Cinabre (couleur). — Cirage. — Cire brute. — Citrates  
 (sels). — Colle de poisson. — Colle forte. — Colophane. — Copahu.  
 — Copal. — Couleurs. — Créosote. — Curcuma (racine) — Cya-  
 nures liquides. — Dividivi (teinture). — Drogueries. — Drogues.  
 — Eaux minérales. — Eau de Javelle. — Écorces non dénommées.  
 — Écorces de quercitron entières ou moulues. — Écorces de quin-  
 quina. — Encens. — Encre en caisses ou en paniers. — Encre en  
 barils. — Essence de térébenthine. — Éther sulfurique. — Éthers  
 de toute espèce. — Extraits tinctoriaux non dénommés. — Extrait  
 de bois de teinture. — Extrait d'orseille liquide. — Feuilles et  
 écorces non dénommées. — Fleur de safran. — Fleur de soufre. —  
 Fleurs et feuilles médicinales. — Galène (plomb sulfuré). — Galipot  
 (résine). — Galls (noix de). — Gaudes (herbes). — Gélatine. —  
 Genièvre en grains. — Gentiane (racine). — Gingembre. — Gomme.  
 — Graines tinctoriales. — Herboristerie. — Huile de ricin et autres  
 huiles médicinales. — Indigo. — Jus de citron. — Jus de fruits. —  
 Lædye (gomme). — Laques. — Latanier (feuilles et tiges de). —  
 Lessive. — Lessive de saline. — Lichen pressé. — Magnésie. — Mé-  
 dicaments non dénommés. — Mercure. — Minium. — Mousse en  
 balles. — Naphte. — Natron. — Nerpum (graine jaune). — Noir  
 d'ivoire. — Noir léger. — Noix vomiques. — Opium. — Orpiment.  
 — Orseille. — Oxalique (acide). — Palmier (feuilles et tiges de).  
 — Phosphore. — Plantes médicinales. — Plombagine. — Poix. —  
 Préparations pharmaceutiques. — Produits chimiques non dénom-  
 més. — Pyrolignites de fer. — Quercitron. — Quinquina en écorces.  
 — Racines de réglisse. — Racines non dénommées. — Réglisse  
 noire. — Résine sèche. — Rhubarbe. — Ricin (graine de). —  
 Rocou et autres pâtes tinctoriales. — Rubrique (terre à couleur). —  
 Safran. — Safranum. — Sagou. — Salep. — Salsepareille. — San-  
 daraque. — Sangsues. — Sel d'orseille. — Sel ammoniacque. — Sel  
 de Saturne. — Sel de zinc. — Sel d'étain. — Séné. — Smalt. —  
 Soda-water (eau minérale). — Soudure de cuivre. — Soufre raffiné.  
 — Soufre brut. — Spath en poudre. — Suc de réglisse. — Suc de  
 châtaignier. — Sulfate d'ammoniacque. — Tartre brut. — Terre  
 d'ombre. — Tournesol. — Trass en poudre. — Tripoli. — Varech.  
 — Verdet. — Verjus. — Vergeoise. — Vermillon. — Vernis de toute  
 espèce. — Vert-de-gris. — Vitriol bleu. — Vitriol vert. — Zostères  
 (feuilles marines).

38. RAILS ET ACCESSOIRES. Billes en fer. — Boulons. — Chevilles et chevilletes. — Clavettes pour rails. — Crampons. — Coussinets en fonte. — Éclisses pour jonction de rails. — Rails et accessoires. — Tirefonds. — Rivets.
39. SEL BRUT. Salin. — Sel gemme. — Sel marin.
40. SPIRITUEUX. Alcools. — Boissons non dénommées. — Cidre. — Eau-de-vie. — Genièvre. — Kirsch. — Liqueurs. — Rhum. — Spiritueux en caisses ou en paniers. — Spiritueux en fûts. — Tafel. — Trois-six.
41. SUCRES BRUTS ET RAFFINÉS. Cassonade. — Glucose (sucre de fécule). — Mélasse. — Sirops. — Sucre brut. — Sucre raffiné. — Sucre candi.
42. SULFATE DE SOUDE. Alun. — Blanc d'argent. — Blanc de céruse. — Blanc de Troyes, de Meudon, d'Espagne (craie). — Blanc de Krems ou de zinc. — Carbonate de potasse ou de soude. — Céruse. — Cochenille ammoniacale. — Couperose. — Craie. — Cristaux de soude. — Croûte de sel. — Graphite (mine de plomb). — Litharge. — Mine de plomb. — Nitrate de soude et de potasse. — Perlasse (potasse brute). — Potasse. — Prussiate de potasse. — Salpêtre. — Sel de soude et de potasse. — Silicate de soude et de potasse. — Soude. — Sulfate de cuivre, de fer, de potasse, de zinc et de soude. — Trass en pierres. — Védasse (potasse).
43. TERRES ET SABLES. Alumine (terre à porcelaine) en sacs, en barils ou bâchée. — Brai, asphalte, scories. Alumine en vrac. — Argile en sacs, en barils ou bâchée. — Argile en vrac. — Asphalte. — Bitumes. — Brai. — Cendres de forges ou scories. — Cendres de mer. — Cendres en général. — China-cley (terre en sacs, barils ou bâchée). — China-cley (terre en vrac). — Glu marine. — Gommés résines. — Goudron. — Kaolin (terre à porcelaine) en sacs, en barils ou bâché. — Kaolin en vrac. — Laitier (scories). — Mâchefers (scories). — Mastic. — Matières bitumineuses. — Mortier. — Ocre. — Pouzzolane (sable rouge). — Sable. — Scories et cendres de forge. — Terre de Sienne (ocre). — Terres non dénommées en sacs ou en tonneaux ou bâchées. — Terres non dénommées en vrac.
44. TISSUS. Bâches en toile et en cuir. — Bonneterie. — Calicots. — Canevas. — Couvertures de laine et de coton. — Draperies. — Étoffes de coton, de laine, de lin et de soie. — Flanelle. — Indiennes. — Lingerie. — Manufactures. — Mèches de coton. — Ouates. — Rouenneries. — Rubannerie de soie, de fil et de coton. — Sarraux. — Soie brute ou manufacturée. — Tapis. — Tissus. — Toile d'emballage en rouleaux. — Toiles à sacs. — Toiles ouvrées et unies. — Toiles de coton (calicots). — Toiles à bâches et à voiles. — Velours.
45. TUILES ET BRIQUES. Briques. — Cornues en terre cuite. — Pannes. — Tuiles en terre cuite. — Tuyaux de drainage, cornues en terre cuite. — Tuyaux de drainage en terre.
46. VERRES A VITRE. Groisil (verre cassé). — Verres à vitre en caisses. — Verre cassé.

47. VERRERIES ET POTERIES.  
Glaces.

Cloches en verre pour jardins. — Cristaux et verreries fines. — Cruchons vides. — Faïence. — Filtres en grès. — Glaces (avec ou sans tain) en caisses. — Gobeletterie. — Porcelaine. — Poterie commune. — Poterie fine. — Verrerie.

## 48. VINS ET VINAIGRES.

Lie de vin. — Vinaigres en caisses ou en paniers. — Vinaigres en fûts. — Vins en caisses ou en paniers. — Vins en fûts.

---

## ANNEXE D.

## TABLEAU ALPHABÉTIQUE

*des marchandises à petite vitesse, pour servir à l'inscription des transports  
par nature.*

MARCHANDISES.	N° d'ordre.	MARCHANDISES.	N° d'ordre.
<b>A.</b>		Amendes . . . . .	15
Abats en fûts . . . . .	17	Ambre . . . . .	51
Absinthe . . . . .	57	Amidon . . . . .	15
Acajou en billes. . . . .	4	Ammoniaque liquide . . . . .	57
Acide acétique . . . . .	57	Amorces pour armes à percussion . . . . .	51
Acide citrique . . . . .	57	Ancre de marine . . . . .	19
Acide chlorhydrique, muriatique, nitrique, sulfu- rique et acides minéraux en général . . . . .	57	Anchois . . . . .	15
Acide oléique . . . . .	57	Anis . . . . .	57
Acide stéarique. . . . .	57	Antimoine cru . . . . .	28
Acide tartrique. . . . .	57	Antimoine (régule). . . . .	28
Acier brut . . . . .	19	Anthracite . . . . .	25
Acier en barres, en boîtes ou en caisses . . . . .	19	Appareils à gaz. . . . .	51
Acier ouvré . . . . .	19	Arachides (graines). . . . .	6
Agaric . . . . .	57	Arbres et arbustes vivants . . . . .	4
Agrès de marine . . . . .	19	Ardoises . . . . .	1
Aiguilles à coudre et à tricoter. . . . .	51	Ardoises en cadres. . . . .	51
Ail sec . . . . .	6	Argile en sacs, en barils ou bâchée . . . . .	45
Aimant . . . . .	57	Argile en vrac . . . . .	45
Albâtre brut. . . . .	51	Armés. . . . .	51
Albâtre ouvré . . . . .	51	Arrow-root et autres féculs exotiques . . . . .	15
Albumine. . . . .	57	Arsenic . . . . .	57
Alcali volatil (ammoniaque liquide) . . . . .	57	Articles dits d'industrie parisienne non dénom- més. . . . .	51
Alcools . . . . .	40	Artifices . . . . .	51
Aliments . . . . .	15	Asphalte . . . . .	45
Alizari. . . . .	4	Aspic (Huile d'). . . . .	24
Allumettes chimiques en caisses . . . . .	57	Avoine . . . . .	6
Aloës . . . . .	57	Axonge (graisse) . . . . .	24
Alquifoux. . . . .	50	Azur . . . . .	57
Alumine (terre à porcelaine), en sacs, en barils ou bâchée. . . . .	45	<b>B.</b>	
Alumine en vrac . . . . .	45	Bacs en tôle . . . . .	19
Alun . . . . .	42	Bâches en toile et en cuir . . . . .	44
Amadou . . . . .	51	Baies de genièvre . . . . .	57
		Balais de bouleau, cameline et de Bordeaux. . . . .	51



MARCHANDISES.	N° d'ordre.	MARCHANDISES.	N° d'ordre.
Canons de fusils bruts . . . . .	10	Chaux en vrac . . . . .	7
Cantharides . . . . .	37	Chevilles et chevillettes . . . . .	38
Caoutchouc . . . . .	31	Chevrons . . . . .	3
Câpres . . . . .	13	Chicorée en poudre . . . . .	13
Capsules . . . . .	31	Chicorée en cossettes . . . . .	13
Caractères d'imprimerie . . . . .	31	Chicorée en racines fraîches ou séchées . . . . .	35
Caramel . . . . .	13	Chicendent . . . . .	37
Carbonate d'ammoniaque . . . . .	37	Chiffons . . . . .	14
Carbonate de baryte . . . . .	30	Chiffons de laine pour engrais . . . . .	14
Carbonate de potasse, de soude. . . . .	42	China-cley (terre), en sacs, en barils ou bâchée. . . . .	45
Cardes . . . . .	31	China-cley (terre), en vrac . . . . .	45
Carmin d'indigo . . . . .	37	Chinois . . . . .	15
Carottes . . . . .	36	Chiques (billes en grès) . . . . .	31
Carreaux en faïence . . . . .	35	Chlorates . . . . .	37
Carreaux en terre cuite, en ciment ou en pierre . . . . .	34	Chlorures de chaux en fûts . . . . .	37
Carreaux en marbre . . . . .	35	Chocolat . . . . .	15
Cartes à jouer . . . . .	31	Chromates . . . . .	37
Carton lisse en feuilles . . . . .	31	Choucroute . . . . .	15
Carton-pâte en feuilles . . . . .	31	Choux verts . . . . .	15
Cartonnages . . . . .	31	Cidre . . . . .	40
Cassonade . . . . .	41	Cigares . . . . .	31
Castine en pierres . . . . .	31	Ciments . . . . .	7
Castine moulu . . . . .	34	Cinabre (couleur) . . . . .	37
Cédrats (fruits) . . . . .	15	Cirage . . . . .	37
Cendres d'orfèvre . . . . .	37	Cire brute . . . . .	37
Cendres de forges ou scories . . . . .	45	Cire blanche et à cacheter . . . . .	31
Cendres de mer . . . . .	45	Citrates (sels) . . . . .	37
Cendres en général . . . . .	45	Citrons . . . . .	13
Cercles en bois . . . . .	4	Clappes . . . . .	5
Céréales . . . . .	6	Clavettes pour rails . . . . .	38
Céruse . . . . .	42	Cloches en verre pour jardin. . . . .	47
Chaines en fer . . . . .	8	Cloches d'église. . . . .	20
Chaises (meubles) . . . . .	4	Clous . . . . .	8
Chandelles . . . . .	24	Cobalt en poudre . . . . .	28
Chanvre (Graine de) . . . . .	6	Cobalt (métal) . . . . .	28
Chanvre brut ou filé . . . . .	26	Cobalt (minerai) . . . . .	30
Chapellerie . . . . .	31	Cochenille . . . . .	31
Charbon de bois . . . . .	9	Cochenille ammoniacale . . . . .	42
Charbon de terre . . . . .	25	Cocos ( noix , cordes , beurre de) . . . . .	15
Charenterie . . . . .	15	Coffres-forts . . . . .	31
Chardons cardières pour les draps. . . . .	31	Coins en bois . . . . .	4
Charpentes en fer . . . . .	18	Coke . . . . .	9
Charronnage . . . . .	4	Colis vides en retour . . . . .	10
Châssis ferrés . . . . .	19	Colis vides autres que ceux en retour. . . . .	31
Châtaignes . . . . .	15	Colle de poisson . . . . .	37
Chaudronnerie en cuivre. . . . .	29	Colle forte . . . . .	37
Chaudronnerie en fer . . . . .	19	Colophane . . . . .	37
Chaudronnerie non dénommée . . . . .	29	Colza ( graine de) . . . . .	6
Chaussures . . . . .	31	Comestibles . . . . .	15
Chaux en barils ou bâchée . . . . .	7	Compteurs à gaz . . . . .	27

MARCHANDISES.	N° d'ordre.	MARCHANDISES.	N° d'ordre.
Confiserie . . . . .	13	Cuivre en plaque ou en saumons . . . . .	28
Confitures . . . . .	13	Cuivre de doublage . . . . .	29
Conserves. . . . .	13	Curcuma (racine) . . . . .	37
Copalu . . . . .	37	Cyanures liquides . . . . .	37
Copal . . . . .	37	Cylindre en cuivre. . . . .	20
Coques de cacao . . . . .	13		
Coquillages . . . . .	31	<b>D.</b>	
Corail . . . . .	31	Dalles en pierre . . . . .	34
Cordages neufs . . . . .	20	Daguerréotypes. . . . .	31
Cordages vieux . . . . .	14	Dames-jeannes . . . . .	5
Cordonnets en coton et autres . . . . .	20	Dari (graine) . . . . .	6
Coriandre (graine). . . . .	6	Dattes. . . . .	13
Corinthes. . . . .	13	Dégras . . . . .	24
Cornes ouvrées . . . . .	31	Déchets de coton (poids réel) . . . . .	14
Cornes non ouvrées . . . . .	12	Déchets de métaux communs non dénommés . . . . .	28
Cornières en fer . . . . .	19	Déchets de soie . . . . .	14
Cornues en terre cuite . . . . .	45	Déchets d'étoupes et de lin . . . . .	14
Cornues en fonte ouvrée . . . . .	19	Déchets de laine (poids réel). . . . .	14
Coton filé (twist) . . . . .	20	Déchets de papier et de carton . . . . .	14
Coton brut ou en laine . . . . .	11	Déchets de cornes . . . . .	12
Couleurs . . . . .	37	Déchets de riz . . . . .	6
Couperose . . . . .	42	Denrées coloniales non dénommées. . . . .	15
Coussinets en fonte . . . . .	38	Dents d'éléphant . . . . .	12
Coutellerie . . . . .	31	Dextrine (fécule) . . . . .	15
Couvertures de laine et de coton . . . . .	44	Divilivi (teinture) . . . . .	37
Craie . . . . .	42	Douves . . . . .	5
Crampons . . . . .	38	Dragées . . . . .	13
Crasse de plomb et de zinc . . . . .	50	Draperies. . . . .	44
Crayons . . . . .	31	Drèches . . . . .	6
Crème de tartre. . . . .	15	Drilles. . . . .	14
Crémones . . . . .	19	Drogueries . . . . .	37
Créosote . . . . .	37	Drogues . . . . .	37
Creusets . . . . .	19	Duvet pressé. . . . .	31
Crics . . . . .	31		
Crin brut. . . . .	12	<b>E.</b>	
Crin tordu ou filé . . . . .	31	Eau de Cologne . . . . .	15
Crin végétal brut . . . . .	12	Eau de fleurs d'oranger . . . . .	15
Crin végétal ouvré. . . . .	31	Eaux minérales. . . . .	37
Cristaux et verrerie fine . . . . .	47	Eaux-de-vie. . . . .	40
Cristaux de soude . . . . .	42	Eau de Javelle . . . . .	37
Croûte de sel. . . . .	42	Écaille brute ou ouvrée . . . . .	31
Cruchons vides . . . . .	47	Échalas en bottes (bois de construction). . . . .	3
Cubébe (poivre). . . . .	15	Éclisses pour jonction de rails . . . . .	38
Cuillers en fer . . . . .	31	Écorces à tan entières ou moulues . . . . .	15
Cuirs ouvrés ou apprêtés. . . . .	31	Écorces non dénommées . . . . .	37
Cuirs en balles . . . . .	12	Écorces de quercitron entières ou moulues . . . . .	37
Cuirs secs en poils . . . . .	12	Écorces de quinquina. . . . .	37
Cuirs verts . . . . .	12	Effets à usage . . . . .	31
Cuirs vernis, maroquinés ou teints . . . . .	31		
Cuivre en feuilles . . . . .	20		

MARCHANDISES.	N° d'ordre.	MARCHANDISES.	N° d'ordre.
Élastiques (ressorts pour meubles) . . . . .	31	Fers en barres battus, laminés ou étirés. . . . .	18
Émail . . . . .	31	Fers ébauchés pour charrues, socs, etc . . . . .	18
Émeri . . . . .	28	Fers bruts (fonte de moulage) . . . . .	21
Encens . . . . .	37	Fer-blanc ouvré . . . . .	20
Echapes. . . . .	3	Fer battu (objets en) . . . . .	19
Enclumes. . . . .	10	Fers en gueuses . . . . .	21
Encre en caisses ou en paniers . . . . .	37	Ferrailles (mitraille) . . . . .	21
Encre en barils. . . . .	37	Ferronnerie . . . . .	19
Engrais non dénommés . . . . .	16	Fesces. . . . .	6
Épeautre . . . . .	6	Feuillard . . . . .	8
Épiceries non dénommées . . . . .	15	Feuilles et écorces non dénommées . . . . .	37
Épingles . . . . .	31	Feutre. . . . .	31
Éponges . . . . .	31	Fèves et séveroles . . . . .	6
Équipements militaires . . . . .	31	Ficelles . . . . .	20
Ergots en sacs ou en fûts . . . . .	12	Figues. . . . .	15
Escarbilles . . . . .	9	Filasse. . . . .	14
Escourgeon . . . . .	6	Filtres en grès . . . . .	47
Essence de térébenthine . . . . .	37	Fil de fer. . . . .	8
Essieux montés. . . . .	19	Fil de laiton. . . . .	20
Essieux non montés . . . . .	19	Fil de cuivre. . . . .	20
Estampes encadrées . . . . .	31	Fils de laine, de soie, de lin et de chanvre . . . . .	20
Estampes en feuilles . . . . .	31	Fils de lin et de chanvre simple écru . . . . .	20
Étain ouvré ou en feuilles . . . . .	29	Fil de coton (twist) . . . . .	20
Étain non ouvré . . . . .	28	Flanelle . . . . .	44
Étaux . . . . .	19	Fleurs artificielles . . . . .	31
Éther sulfurique . . . . .	37	Fleur de safran. . . . .	37
Éthers de toute espèce . . . . .	37	Fleur de soufre . . . . .	37
Étoffes de coton, de laine, de lin et de soie. . . . .	44	Fleurs et feuilles médicinales . . . . .	37
Étoupes . . . . .	26	Foin comprimé . . . . .	22
Extraits tinctoriaux non dénommés . . . . .	37	Fontes brutes . . . . .	21
Extraits de bois de teinture . . . . .	37	Fontes moulées . . . . .	19
Extrait d'orseille liquide . . . . .	37	Fontes pour ornements . . . . .	19
		Formes à sucre . . . . .	19
		Formes de cordonnier. . . . .	31
		Fournitures de bureaux . . . . .	31
		Fourneaux économiques . . . . .	19
		Fourrures . . . . .	31
		Friperie . . . . .	31
		Frises en chêne et en sapin pour parquets . . . . .	4
		Frisons de soie . . . . .	31
		Fromages frais . . . . .	15
		Fromages secs . . . . .	15
		Froment . . . . .	6
		Fourrages secs comprimés . . . . .	22
		Fruits verts non dénommés . . . . .	15
		Fruits secs non dénommés . . . . .	15
		Fruits confits . . . . .	15
		Fumier . . . . .	17
		Fustets (bois de teinture). . . . .	4
		Fûts vides . . . . .	10

## F.

MARCHANDISES.	N <sup>o</sup> d'ordre.	MARCHANDISES.	N <sup>o</sup> d'ordre.
<b>G.</b>		Houblon . . . . .	15
Gaiène (plomb sulfuré) . . . . .	37	Houes (ustensiles d'agriculture). . . . .	31
Galipot (résine). . . . .	37	Houille . . . . .	25
Galles (noix de). . . . .	37	Huiles diverses . . . . .	24
Ganterie . . . . .	31	Huiles essentielles . . . . .	24
Garanco . . . . .	4	Huile de Gallipoli . . . . .	24
Garancine . . . . .	4	Huile d'olive. . . . .	24
Gaudes (herbe) . . . . .	37	Huile de graine. . . . .	24
Gélatine . . . . .	37	Huile de pétrole. . . . .	24
Générateurs . . . . .	27	Huile de poisson . . . . .	24
Genièvre en grains . . . . .	37	Huile de schiste ou huile de houille . . . . .	24
Genièvre . . . . .	40	Huile de suif. . . . .	24
Gentiane (racine) . . . . .	37	Huiles concrètes, telles que huiles de palme et de coco . . . . .	24
Gibier . . . . .	15	Huile de ricin et autres huiles médicinales . . . . .	37
Gingembre . . . . .	37	Huïtes . . . . .	15
Girolle. . . . .	15	<b>I.</b>	
Glaces (avec ou sans tain) en caisses . . . . .	47	Imprimés. . . . .	31
Glands. . . . .	6	Indigo . . . . .	37
Glu marine . . . . .	45	Indiennes. . . . .	44
Glucose (sucre de féoule). . . . .	41	Instruments aratoires. . . . .	27
Gobeletterie . . . . .	47	Instruments de musique, d'optique et de précision. . . . .	31
Gomme . . . . .	37	Issues de grains (déchet). . . . .	6
Gommés-résines . . . . .	45	Ivoire brut . . . . .	31
Goudron . . . . .	45	Ivoire ouvré. . . . .	31
Graines oléagineuses . . . . .	6	<b>J.</b>	
Graines fourragères . . . . .	6	Jambous . . . . .	15
Graines potagères . . . . .	6	Jantes en bois . . . . .	4
Graines tinctoriales . . . . .	37	Jones . . . . .	4
Grains. . . . .	6	Jouets. . . . .	31
Graisses . . . . .	34	Jus de citrons . . . . .	37
Graisse pour voiture . . . . .	24	Jus de fruits . . . . .	37
Granit taillé. . . . .	35	Jute (chanvre). . . . .	26
Graphite (mine de plomb) . . . . .	42	<b>K.</b>	
Gravier . . . . .	34	Koalin (terre à porcelaine), en sacs, en barils ou bâché . . . . .	45
Griffes de girofle . . . . .	15	Koalin en vrac . . . . .	45
Groisil (verre cassé) . . . . .	46	Kirsch . . . . .	40
Gruau . . . . .	6	<b>L.</b>	
Guano. . . . .	16	Laclye (gomme) . . . . .	37
Gutta-percha . . . . .	31	Laine brute ou en suint . . . . .	25
Gypse. . . . .	34	Laine artificielle . . . . .	25
<b>H.</b>			
Hardes . . . . .	31		
Harengs saurs . . . . .	15		
Harengs salés . . . . .	15		
Haricots secs . . . . .	6		
Herboristerie . . . . .	37		
Horlogerie . . . . .	31		

MARCHANDISES.	N° d'ordre.	MARCHANDISES.	N° d'ordre.
Laine peignée ou cardée.	25	Manches de fouets (dits Perpignan)	51
Laitier (scories).	45	Manganèse	50
Laiton en saumons.	28	Manufactures	44
Laiton en feuilles	29	Marbres ouvrés et polis	55
Lames de scies	10	Marbres en tranches scellées	54
Lampes	51	Marbres en tranches non scellées	55
Langues de bœuf fumées.	13	Marbres en blocs	54
Laques	57	Marchandises et outils de fer d'Allemagne	51
Lord	15	Marmites ou poteries en fonte ouvrée.	10
Latacier (Feuilles et tiges de)	57	Marne.	17
Lattes en bottes.	5	Maroquins	51
Légumes frais	13	Marrons (fruits secs)	15
Légumes secs non dénommés	6	Mastics	45
Légumes en conserve.	15	Matières bitumineuses.	45
Lentilles	6	Mâts et perches.	5
Lessive	57	Mécaniques	27
Lessive de salines	57	Mèches de coton	44
Leviers en fer	10	Mèches de mineur	51
Levûre	2	Médicaments non dénommés	57
Librairie	51	Mélasse	41
Lichen pressé	57	Mercerie	51
Lie de vin	48	Mercure	57
Liège brut	4	Merrains	5
Liège ouvré	51	Métaux bruts non dénommés, à l'exception des métaux précieux	28
Lignite (charbon de terre)	25	Métaux ouvrés non dénommés, à l'exception des métaux précieux	29
Limaille de fer ou de fonte	21	Métiers à tisser en bois ou fer	27
Limaille d'autres métaux.	28	Meubles	4
Limes	10	Meules et meulières	54
Lin (Graine de)	6	Miel blanc	15
Lin en balles	26	Miel roux.	15
Lingerie	44	Millet (Graine de)	6
Liqueurs.	40	Minerais	50
Lisières de drap	51	Mine de plomb	42
Literie.	51	Minette (Graine de)	6
Litharge	42	Minium	57
Lits en fer	10	Mitraille de fer ou de fonte	21
Locomotives montées.	27	Mitraille d'autres métaux.	28
Longerons en fer	18	Moëllons	54
Lustres	51	Morue sèche ou salée.	15
Luzerne (Graine de)	6	Mortier	45
<b>M.</b>		Moules	15
Mocaroni.	15	Moules pour fondeurs et mouleurs.	51
Mâchefer (scories et cendres de forges)	45	Moules pour raffineurs	51
Machines et mécaniques	27	Mousse en balles	57
Madrriers	5	Moutarde.	15
Magnésie.	57	Moutarde (Graine de).	15
Maïs	6	Moyeux	4
Malt	6	Muscades.	15
Manches et bois de brosse	4		



MARCHANDISES.	N° d'ordre.	MARCHANDISES.	N° d'ordre.
Pierres à faux et à fusils, taillées.	35	Prunes sèches	13
Piment	13	Prussiate de potasse.	42
Pipes en terre cuite	31	Pulpe de betteraves.	30
Planches	3	Pyrites.	30
Planches d'impression	31	Pyrolignites de fer	37
Plantes vivantes.	31		
Plantes médicinales.	37	Q.	
Plaques de garde	19	Quartz.	54
Plates formes tournantes	27	Quercitron.	37
Plâtre	7	Quincaillerie	31
Plâtre en pierre	34	Quinquina en écorces	37
Plombagine	37		
Plomb de chasse	20	R.	
Plomb ouvré.	29	Rabette (Graine de).	6
Plomb en tuyaux	29	Racines de chicorée en cossettes	15
Plomb en tables.	28	Racines de chicorée fraîches ou séchées	30
Plomb en saumons	28	Racines de réglisse	37
Plumes en balles.	31	Racines non dénommées	37
Plumes en fer	31	Rails et accessoires.	38
Plumes d'oie.	31	Rais de roues en bois	4
Poélerie.	19	Raisiné.	13
Poids à peser.	19	Raisins de Corinthe.	15
Poils de chèvre	12	Raisins secs	13
Poils de bœufs, de vaches ou de veaux	12	Réglisse noire	37
Pointes	8	Résidus de boucherie	17
Poiré	15	Résidus de métaux	28
Poires fraîches ou sèches	15	Résine sèche	37
Poivre.	13	Ressorts de voiture	19
Pois secs	6	Rhubarbe.	37
Pois verts	13	Rhum	40
Poissons frais.	13	Ricin (Graine de)	37
Poissons salés non dénommés.	13	Rivets	38
Poix	37	Riz	6
Pommes de pins	15	Racou et autres pâtes tinctoriales	37
Pommes de terre	36	Rognures de cuir.	12
Pommes fraîches ou sèches	13	Rognures de corne	12
Porcelaine	47	Rognures de cuivre.	28
Potasse	42	Roseaux	4
Poterie commune	47	Rotins	4
Poterie d'étain	20	Rouenneries	44
Poterie en fonte ouvrée	19	Rouleaux d'impression	31
Poterie fine	47	Roues de wagons montées.	19
Poudingue (pierres brutes)	34	Roues de wagons non montées	19
Poudrette.	17	Rubannerie de soie, de fil et de coton.	44
Poutres et poutrelles en fer	18	Rubrique (terre à couleur).	37
Pouzzolane (sable rouge)	45	Ruches à miel	31
Préparations pharmaceutiques	37		
Presses lithographiques	27		
Produits chimiques non dénommés	37		
Projectiles en fer	19		

MARCHANDISES.	N° d'ordre.	MARCHANDISES.	N° d'ordre.
S.			
Sable . . . . .	45	Socs de charrue . . . . .	19
Sabots de bétail . . . . .	12	Sommiers élastiques . . . . .	51
Sabots pour chaussures. . . . .	4	Son . . . . .	6
Sacs vides. . . . .	10	Sorgho (graine) . . . . .	6
Safran. . . . .	57	Soude . . . . .	42
Safranum. . . . .	57	Soudure de cuivre . . . . .	57
Safre (résidu de cobalt). . . . .	28	Soufflets . . . . .	31
Sagou . . . . .	57	Soufre raffiné. . . . .	57
Zaindoux (graisse) . . . . .	15	Soufre brut . . . . .	57
Sainfoin (Graine de). . . . .	6	Spath en poudre . . . . .	57
Salep . . . . .	57	Spath en pierres (sulfate de baryte). . . . .	50
Salin . . . . .	59	Sparte brut (joncs). . . . .	4
Salpêtre . . . . .	42	Sparterie . . . . .	51
Salsepareille . . . . .	57	Spiritueux en caisses ou en paniers . . . . .	40
Sandaraque . . . . .	57	Spiritueux en fûts . . . . .	40
Sang en fûts. . . . .	12	Statues . . . . .	51
Sangsues . . . . .	57	Stéarine . . . . .	24
Sardines . . . . .	15	Stockfisch. . . . .	15
Sarrasin (blé noir) . . . . .	6	Suc de réglisse . . . . .	57
Sarraux . . . . .	44	Suc de châtaignier . . . . .	57
Savons de toilette . . . . .	51	Sucré brut . . . . .	41
Savons de Marseille. . . . .	51	Sucré raffiné. . . . .	41
Savons mous. . . . .	51	Sucré candi . . . . .	41
Scies . . . . .	19	Sucreries . . . . .	15
Scories (cendres de forges). . . . .	45	Suie . . . . .	17
Seigle . . . . .	6	Suif . . . . .	24
Sel gemme . . . . .	59	Sulfate d'ammoniaque . . . . .	57
Sel marin. . . . .	59	Sulfate de baryte . . . . .	50
Sel d'oseille . . . . .	57	Sulfate de cuivre, de fer, de potasse, de zinc et de soude . . . . .	42
Sel de soude et de potasse . . . . .	42	Sumac. . . . .	4
Sel ammoniac. . . . .	57		
Sel de saturne. . . . .	57	T.	
Sel de zinc . . . . .	57	Tabac . . . . .	51
Sel d'étain . . . . .	57	Tableaux . . . . .	51
Sel raffiné. . . . .	15	Tabletterie . . . . .	51
Sellerie . . . . .	51	Tafia . . . . .	40
Semences fourragères non dénommées. . . . .	6	Taillanderie . . . . .	51
Semoule . . . . .	15	Talc brut . . . . .	28
Séné . . . . .	57	Tamarin . . . . .	51
Serrurerie. . . . .	19	Tamis . . . . .	51
Sésame (graine de) . . . . .	6	Tan . . . . .	15
Sièges de jardin. . . . .	51	Tapioca . . . . .	15
Silicate de soude et de potasse . . . . .	42	Tapis . . . . .	44
Sirops . . . . .	41	Tartre brut . . . . .	57
Smalt . . . . .	57	Térébenthine. . . . .	24
Soda-water (eau minérale) . . . . .	57	Terre d'ombre . . . . .	57
Soie brute ou manufacturée . . . . .	44	Terre de Sienné (ocre) . . . . .	45
Soies de porcs . . . . .	12		

MARCHANDISES.	N° d'ordre.	MARCHANDISES.	N° d'ordre.
Terres non dénommées, en sacs ou en tonneaux ou bâchées. . . . .	43	V.	
Terres id. en vrac . . . . .	43	Vanille. . . . .	13
Thé . . . . .	13	Vannerie . . . . .	31
Tire-fonds . . . . .	38	Varech . . . . .	37
Tissus . . . . .	44	Vedasse (potasse) . . . . .	42
Toiles cirées . . . . .	31	Velours . . . . .	44
Toiles d'emballage en rouleaux . . . . .	44	Verdet. . . . .	37
Toiles à sacs . . . . .	44	Verjus . . . . .	37
Toiles ouvrées et unies. . . . .	44	Vergeoise . . . . .	37
Toiles de coton (calicots) . . . . .	44	Vermicelle et autres pâtes alimentaires. . . . .	13
Toiles à bâches et à voiles. . . . .	44	Vermillon . . . . .	37
Toiles goudronnées . . . . .	31	Vermout . . . . .	13
Tôles . . . . .	8	Vernis de toute espèce . . . . .	37
Tonneaux vides . . . . .	10	Verrerie . . . . .	47
Torches . . . . .	31	Verres à vitres en caisses . . . . .	46
Touches (crayons pour ardoises) . . . . .	31	Verre cassé . . . . .	46
Tourbe. . . . .	23	Vert-de-gris . . . . .	37
Tourbe carbonisée . . . . .	23	Vesces . . . . .	6
Tournesol. . . . .	37	Vêtements confectionnés . . . . .	31
Tourteaux. . . . .	16	Vétiver . . . . .	31
Trass en pierres . . . . .	42	Viande fraîche . . . . .	13
Trass en poudre . . . . .	37	Viande fumée ou salée. . . . .	13
Trèfle (Graine de) . . . . .	6	Vieilles chaussures . . . . .	31
Treillages. . . . .	31	Vieux sacs . . . . .	31
Tresses de paille. . . . .	31	Vieux cordages . . . . .	14
Trois-six . . . . .	40	Vinaigres en caisses ou en paniers . . . . .	48
Tripoli. . . . .	37	Vinaigre en fûts. . . . .	48
Tubes en laiton . . . . .	20	Vins en caisses ou en paniers . . . . .	48
Tuiles en terres cuites . . . . .	45	Vins en fûts . . . . .	48
Tuyaux en tôle . . . . .	10	Vis à bois . . . . .	19
Tuyaux en bois . . . . .	4	Vitriol bleu . . . . .	37
Tuyaux en cuivre . . . . .	20	Vitriol vert . . . . .	37
Tuyaux de drainage en terre . . . . .	45	Voitures démontées. . . . .	27
Tuyaux en fonte. . . . .	18	Voitures roulant sur leurs essieux . . . . .	27
Twist . . . . .	20	Volaille . . . . .	13
		Z.	
U.		Zinc en feuilles . . . . .	28
Ustensiles de ménage . . . . .	31	Zinc laminé . . . . .	28
Ustensiles divers non dénommés . . . . .	31	Zinc en saumons et en plaques . . . . .	28
		Zostères (feuilles marines) . . . . .	37